

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mai 2024



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2024

Date de convocation : 23 mai 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 27 mai, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 16 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Karine DAVID, Arnaud OGER, Sylvain MESNEL, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Dorothee JOINT ayant donné pouvoir à Johann LE CIGNE, Bertrand GUILLOT, Audrey NICOU, Marc PITAUD, Delphine LAINARD, Sandrine BATARD

Secrétaire de séance : Lydia EVEILLARD

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 15 avril 2024.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 09 avril et le 14 mai 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
JF PILLET	Changement d'un ventilo-convecteur mural stade de la marne (vestiaire)	724,06 €	Commune – Op. 33
ATEMIS	Licences Microsoft 365 et Microsoft Exchange	730,35 €	Commune – Op. 46
GESCIME	Mise à jour logiciel gestion cimetière	434,25 €	Commune – Op. 45
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Bailly Quaireau	Cylindre porte restaurant scolaire + 2 clés sécurisés	246,00 €	Commune
Maison Presse Challans	Livres adultes médiathèque	268,95 €	Commune
EURE Film	Fournitures pour couvrir livres médiathèque	443,16 €	Commune

<b>Connex Informatique</b>	Changement disque dur ordinateur école publique	134,88 €	Commune
<b>FIGOMEX</b>	Vêtements de travail pour services techniques	2.780,80 €	Commune
<b>10 Doigts</b>	Fournitures scolaires école publique	76,42 €	Commune

### [DCM n°036-05-2024](#)

#### **Budget Général – Décision modificative 01**

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le projet de décision modificative n°01 pour le Budget Général portant sur des ajustements budgétaires en dépenses au sein de la section investissement.

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- CHARGES

- Opération n° 33 « Terrain de la Marne » - 231 : +5.000,00 €
- Opération n° 48 « Salle du Villebon » - 231 : +11.000,00 €
- Opération n° 64 « Fief Angibaud » - 231 : +1.500,00 €
- Opération n°65 « Ecole publique » - 231 : +1.000,00 €
- Opération n° 83 « Eclairage public » - 231 : +10.000,00 €
- Opération n° 84 « Voirie » - 231 : +10.000,00 €
- Opération n°85 « Maison de santé » - 231 : -38.500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision modificative n°01 du Budget Général comme indiquée ci-dessus,
- Dit que le montant global de la section de fonctionnement du Budget Général reste inchangé à 2.617.000,00 € (*deux millions six cent dix-sept mille euros*),
- Dit que le montant global de la section investissement du Budget Général reste inchangé à 1.605.000,00 € (*un million six cent cinq mille euros*).

### [DCM n°037-05-2024](#)

#### **Lotissement communal Le Gaveau – Attribution du marché relatif à la création d'une zone de renaturation**

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°024-02-2023 du 27 février 2023 par laquelle il avait été acté la création d'une zone dite de renaturation au sein du lotissement communal Le Gaveau et confié au cabinet Voies Mixtes l'étude portant sur sa réalisation (conception, réalisation, portée à connaissance).

Il fait savoir qu'une consultation publique des entreprises pour la réalisation de la zone de renaturation a été réalisée du 22 avril au 17 mai 2024 inclus avec une diffusion dans un journal d'annonce légale et sur le profil acheteur de la collectivité.

Comportant deux lots, il informe qu'après analyse des offres, il convient d'attribuer le lot 01 « VRD » à l'entreprise qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 01 « VRD » : CHARIER TP SUD pour un montant hors taxe de 59.979,00 € (*cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf euros*).

Concernant l'attribution du lot 02 « Paysager », Monsieur le Maire précise que les offres qui ont été soumises font l'objet d'une négociation conformément aux modalités de la consultation en cours. Il sera présenté le résultat de cette consultation lors d'une séance

ultérieure du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, moins 03 abstentions,

- Attribue le lot 01 « VRD » du marché portant réalisation d'une zone de renaturation au sein du lotissement communal Le Gaveau à l'entreprise CHARIER TP SUD pour un montant hors taxe de 59.979,00 € (*cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution des travaux,
- Dit que la charge financière est inscrite au Budget primitif 2024 du Budget annexe Lotissement.

#### [DCM n°038-05-2024](#)

#### **Réfection de la zinguerie de l'église – Demande de financement auprès du Conseil départemental de la Vendée au titre des actions en faveur du patrimoine**

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux de réfection de l'église de la commune qui avaient été actés dans le budget primitif du Budget Général de la collectivité pour l'exercice 2024.

Parmi ceux-ci, la réalisation de ceux relatifs à la réfection de la zinguerie présente un caractère urgent en raison de l'infiltration d'eau de pluie qui attaque la charpente et les murs intérieurs de l'édifice.

Le montant estimatif de la dépense qui en résulte est de 19.030,20 € (*dix-neuf mille trente euros et vingt centimes*).

Il ajoute que ces travaux sont éligibles à une participation financière du Conseil départemental de la Vendée au titre des subventions octroyées en faveur de la restauration du patrimoine immobilier non protégé pouvant représenter jusqu'à 50% du montant de la dépense, soit la somme de 9.515,10 € (*neuf mille cinq cent quinze euros et dix centimes*).

Il sollicite en conséquence la possibilité de déposer une demande de financement pour ce projet d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux de réfection de la zinguerie de l'église, soit la somme de 9.515,10 € (*neuf mille cinq cent quinze euros et dix centimes*), auprès du Conseil départemental de la Vendée au titre des actions en faveur de la restauration du patrimoine immobilier non protégé pour l'exercice 2024,
- Approuve le plan de financement lié à cette opération et joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents à intervenir.

### **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

#### [DCM n°039-05-2024](#)

#### **Convention bilatérale portant sur l'entretien de la voirie limitrophe aux communes de Châteauneuf et de Saint Gervais**

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint Gervais est limitrophe de celle de Châteauneuf et qu'en conséquence, l'entretien de la voirie correspondante incombe aux deux collectivités.

Afin de garantir un entretien régulier et efficient de la voirie concernée, et après échanges

avec l'adjoint en charge de la voirie de Châteauneuf, un projet de convention bilatérale entre les deux collectivités déterminant pour chacune d'elle les missions qui lui incombent et la responsabilité susceptible d'être engagée en cas d'incident ou d'accident a été élaboré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention bilatérale portant sur l'entretien de la voirie limitrophe entre les communes de Châteauneuf et de Saint Gervais tel qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

### **Compte-rendu de la Commission « Voirie & Environnement » du 26 avril 2024**

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, dresse le bilan de la Commission « Environnement & Voirie » qui s'est réunie le 26 avril 2024 et dont l'ordre du jour était de choisir les voies à rénover pour le présent exercice.

Sur proposition de la Commission, il a été décidé que les voies qui suivent seraient rénovées dans le cadre du marché à bon de commande triennal conclu par la collectivité avec VENDEE EXPANSION et la société BODIN pour un montant global HT de 101.506,96 € (*cent un mille cinq cent six euros et quatre-vingt-seize centimes* :

- Route du Fief l'Abbé à Sainte Marie (855 ml) pour un montant HT de 24.043,20 € (*vingt-quatre mille quarante-trois euros et vingt centimes*),
- Route de la Pierre Blanche (625 ml) pour un montant HT de 20.853,57 € (*vingt mille huit cent cinquante-trois euros et cinquante-sept centimes*),
- Chemin du Préneau (310 ml) pour un montant HT de 11.495,19 € (*onze mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et dix-neuf centimes*),
- Chemin du Préneau – option « bandes de roulement en enrobé » pour un montant HT de 45.115,00 € (*quarante-cinq mille cent quinze euros*).

### **DCM n°040-05-2024**

#### **Dénomination de voie**

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la présence d'une habitation au lieu-dit Sainte Hélène et de la nécessité de mettre à jour la base d'adresses locales, il convient de procéder à la dénomination de la voie qui la dessert et qui est référencée au cadastre parcelle A 828.

Il propose la dénomination suivante :

- Chemin de Sainte Hélène.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

### **DCM n°041-05-2024**

#### **SyDEV - Convention portant rénovation des candélabres au rond-point du haras**

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal la proposition de convention du SyDEV pour la rénovation des candélabres situées au rond-point du haras suite à leur visite de maintenance.

Le montant global des travaux est de 4.571,00 € (*quatre mille cinq cent soixante-et-onze euros*) dont 50% sont pris en charge par le SyDEV et 50% à la charge financière de la commune, soit 2.286,00 € (*deux mille deux cent quatre-vingt-six euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention du SyDEV portant rénovation des candélabres au rond-point du haras pour une participation financière de la commune de 2.286,00 € (*deux mille deux cent quatre-vingt-six euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention correspondante,
- Dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif du Budget Général 2024 en section d'investissement à l'opération n°83 « Eclairage public ».

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Bilan de la participation du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la cérémonie commémorative du 8 mai 2024**

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente le bilan de la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la cérémonie commémorative du 08 mai 2024 et à l'inauguration de la place des Anciens Combattants.

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) du 13 mai 2024**

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente le bilan de la réunion des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) en date du 13 mai 2024.

Dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 », la mise en place du projet de parcours d'orientation « le cheval, la faune et la flore à Saint Gervais » avance avec la collaboration de la Communauté de communes. L'objectif est qu'il soit opérationnel au début du mois de juillet 2024.

## **URBANISME BATIMENTS**

### **DCM n°042-05-2024**

### **Renouvellement de la convention de prestation de service entre CHALLANS GOIS COMMUNAUTE et SAINT GERVAIS pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°23-02-2015 en date du 23 février 2015 par laquelle la Commune confiait par convention de prestation de service à la Communauté de communes Challans Gois Communauté l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Elle rappelle que cette convention poursuit l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés par une simplification des procédures et une meilleure sécurité juridique.

Elle informe qu'il conviendrait de procéder à son renouvellement afin d'actualiser les modalités de travail commun entre le Maire, autorité compétente, et la Communauté de communes Challans Gois, service instructeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet de convention de prestation de service entre Challans Gois Communauté et la Commune pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme,

- Dit que la nouvelle convention prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention correspondante.

### **Rapport des Commissions « Urbanisme » des 16 avril & 14 mai 2024**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par les Commissions « Urbanisme » lors des réunions du 16 avril et du 14 mai 2024.

### **Présentation des DIA**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°09/2024 Madame Nelly VINCENDEAU à Monsieur CHAUVE Nicolas et Madame SELLAYE Julie, 22 rue du Priaureau ;
- N°10/2024 Monsieur GEAY Samuel et Madame GEAY Sandrine à Monsieur BATARD François et Madame BATARD Isabelle, 33 rue de la Ramée ;
- N°11/2024 Consorts RAIMBAUD à SARL TGTP, 43 rue du Villebon ;
- N°12/2024 ATLANTIC MDB à Monsieur MENUET Christian et Madame MENUET Valérie, 20 chemin du Roullard.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **DCM n°043-05-2024**

### **Reconduction des interventions musique et danse en milieu scolaire (IMS) – Année scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°042-04-2022 en date du 16 mai 2022 par laquelle l'Assemblée délibérante avait reconduit les interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 avec un forfait de 56 heures/an afin d'en maîtriser la charge financière.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le Conseil départemental de la Vendée a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel auprès des communes (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants...).

Considérant le bien-fondé de ces interventions en direction des élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2) et de leur qualité, Monsieur le Maire propose de renouveler ces interventions pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2024/2025 l'enseignement de la musique et de la danse en milieu scolaire pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3 des écoles primaires publiques et privées de la commune pour un volume d'heure totale pour l'année scolaire de 56 heures,
- Dit que ces interventions feront l'objet d'une rémunération brute appliquée aux intervenant(e)s de 30,00 € (*trente euros*) par heure avec une majoration de 3,40 € (*trois euros et quarante centimes*) en cas de déplacement de l'intervenant(e) à plus de 30 km de sa résidence familiale,
- Dit que la charge financière est inscrite au Budget Général pour la totalité du cout occasionné,

- Dit qu'il fera appel au service du Conseil Départemental de la Vendée pour la partie organisationnelle de ces interventions,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le(s) contrat(s) correspondant(s).

**Dates à retenir :**

*Gala de danse de la Compagnie Fabigan : le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024*

*Randonnée organisée par les Men In Bike : le dimanche 02 juin 2024*

*Elections européennes : le dimanche 09 juin 2024*

*Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 24 juin 2024*

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre

La secrétaire de séance,

Lydia EVEILLARD



Le Maire,

Richard SIGWALT

